

LA CRÉATION D'UN ORGANISME CHARGÉ DES PRÉVISIONS
À COURT TERME

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, devant l'hésitation évidente du ministre des Finances à formuler des prévisions officielles, et comme ses prévisions n'ont pas toujours été rigoureusement exactes, voudra-t-il étudier à nouveau la recommandation du Conseil économique du Canada portant que le gouvernement appuie la création au Canada d'un organisme chargé de faire des prévisions à court terme? Le ministre nous donnerait-il l'assurance qu'il envisagera la création d'un tel organisme, puisqu'il refuse de faire des prévisions lui-même?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, non seulement je ne refuse pas de donner des renseignements, je trouve la proposition du chef de l'opposition digne d'intérêt, et j'y songerai sérieusement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: J'y songe depuis quelque temps.

L'hon. M. Stanfield: Depuis deux ou trois ans.

L'hon. M. Benson: Quant à pareil organisme, à vrai dire il s'agissait d'un point de vue personnel et j'ai pris cette initiative à un moment donné...

Des voix: Oh, oh!

LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET LA CRÉATION
D'EMPLOIS AU QUÉBEC

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le premier ministre Bourassa a promis 100,000 emplois au Québec et comme 3,000 seulement ont été créés, le ministre pourrait-il nous expliquer les répercussions qu'aura sa nouvelle politique sur l'augmentation du chômage au Québec?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député, j'en suis sûr, sait bien qu'une telle question ne peut être posée en ce moment. Il doit certainement songer à la possibilité d'une déclaration à l'appel des motions. S'il veut formuler sa question autrement et de la manière indiquée, elle sera recevable.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il faire une déclaration à l'appel des motions quant à la portée de sa politique sur la situation de l'emploi au Québec, compte tenu des 100,000 emplois promis par M. Bourassa alors que 3,000 seulement ont été créés?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au ministre du Revenu national.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

EXEMPTION DES FRAIS DE REPRÉSENTATION VERSÉS
AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES

[Français]

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question que l'honorable député d'Abitibi m'a posée mercredi dernier.

Sa demande relève plutôt de la politique fiscale que de l'administration des lois fiscales et, par conséquent, la question relève des responsabilités de mon collègue, le ministre des Finances, au lieu des miennes. Peut-être l'honorable ministre des Finances pourra-t-il donner, en temps et lieu, une réponse additionnelle.

* * *

LES CÉRÉALES

L'ABOLITION DE LA LOI SUR LES RÉSERVES
PROVISOIRES DE BLÉ

[Traduction]

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Étant donné l'exposé budgétaire d'hier soir et la déclaration sur l'agriculture dans l'Ouest du pays, le ministre peut-il nous dire quand il présentera une mesure législative abolissant la loi sur les réserves provisoires de blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le moment exact de sa présentation, qui dépendra peut-être d'une décision définitive concernant l'application des récentes propositions, n'a pas encore été décidé.

M. Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire approximativement combien le gouvernement économiserait cette année s'il abolissait la loi sur les réserves provisoires de blé?

L'hon. M. Lang: Pas en ce moment, mais je pourrais sans doute me procurer des chiffres à l'intention du député.

LA POLITIQUE DE PRODUCTION ET DE RECETTES—LA
STABILISATION DES PAIEMENTS AUX CULTIVATEURS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire pour le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Dans l'exposé budgétaire d'hier soir, il est question du plan de stabilisation des recettes de l'industrie des céréales. Le ministre croit-il, si la proposition est adoptée, que le gouvernement songera à assurer des paiements de stabilisation aux agriculteurs le printemps prochain?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on souhaite, dans l'exposé, que le paiement de stabilisation s'applique à la campagne agricole 1970-1971. Mais même en supposant que la loi requise soit en vigueur, on ne connaîtra les chiffres définitifs du paiement qu'à la fin de la campagne agricole, donc vraisemblablement à l'automne, mais on envisage des paiements jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars.